



J ai vendu un vehicule qui a ete saisi

Par **yaz**, le **11/07/2009** à **19:36**

Bonjour,

J'ai acheté en Belgique une voiture que j'ai immatriculé en France, à la prefecture, sans problème. Je l'ai revendue à un ami qui, lui, a fait la carte de grise sans problème aussi, et 4 mois après, la police lui saisi le véhicule.

Dois-je rembourser mon ami ? Suis-je fautif ? J'ai été convoqué à la police pour une déposition. Que dois-je faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/07/2009** à **23:10**

Bonjour,

Pas très claire, votre histoire. Pour quels motifs le véhicule a-t-il été saisi ?

Par **yaz**, le **11/07/2009** à **23:47**

bonjour voila j ai acheter le vehicule a un garage belge j ai effectuer les demarches en france pour l immatriculer j ai obtenu la carte grise ensuite je l ai revendu et la persoone a fait la carte grise et 4 mois apres la voiturea ete saisi car voler en belgique